

Adresse des administrateurs du district de Metz annonçant un don patriotique de 771 couvertures, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Metz annonçant un don patriotique de 771 couvertures, lors de la séance du 11 ventôse an II (1er mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 602;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32864_t1_0602_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

avec la commune de Lonny. Ils se tenaient par les mains pour marque d'unité et portaient le bonnet rouge pour signe de liberté. Ensuite s'avance sur la droite le Conseil général de la commune et sur la gauche le Comité de surveillance. Cette marche était fermée par des fusiliers qui arrêtaient le peuple pour ne pas jeter du désordre dans cette marche. Le peuple suivait en masse, augmenté par les peuples des communes voisines qui, instruits du projet de la fête, s'étaient empressée de venir l'embellir par leur présence et par leur joye patriotique. Cette procession civique s'avança avec ordre vers l'arbre de la liberté au chant de l'hymne : Allons enfans de la Patrie. Là était préparé un bûcher considérable surmonté d'une longue pique où étaient cloués les titres, papiers et renseignemens féodaux et de noblesse qui étaient déposés à la Maison Commune et réservés pour cette fête. Un citoyen porta la parole au peuple réuni et lui expliqua avec énergie les motifs de la fête, les raisons d'une réjouissance publique. Ce discours fut terminé par des cris réitérés : Vive la Convention, Vive la République. Alors la déesse de la Liberté, armée d'un flambeau, mit le feu au bûcher. Les cris de Vive la Liberté et l'Egalité [reprirent] lorsque le feu consuma les papiers tyranniques, la garde nationale et les dragons firent plusieurs décharges, le peuple forma une chaîne de fraternité autour du bûcher et, lorsqu'il fut consumé, la procession civique reprit dans le même ordre le chemin du temple de la Raison. La Déesse déposa sur l'autel de la patrie son étendard en chantant encore : Fiers républicains, et le président annonça que la cérémonie était finie, et invita le peuple à des fêtes civiques sur la place publique. Ce fut là où parut dans toute sa dignité la Liberté; l'Egalité vient aussy l'embellir. La fraternité chassa de cette fête civique les dissensions, les rixes; chaque citoyen se fit un plaisir de recevoir chez soi un citoyen des communes voisines, chaque maison se changea en maison d'hospitalité fraternelle et chaque repas fut une agappe civique. Cette union fit le désespoir des aristocrates, la joye des patriotes et méritera sans doute l'aprobation des fondateurs de la Liberté républicaine.

LELIEUTRE, DETRAU, SAINGERT, GEOFFREIN, DUBOIS,
RENARD (présid.), PARIS.

23

Les administrateurs du district de Metz annoncent que les citoyens de cette commune, à peine instruits du besoin de couvertures qu'éprouvoient les troupes et les hôpitaux militaires, en ont donné 771 pour leurs frères.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[Metz, 18 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

C'est pour nous une bien douce satisfaction que d'avoir à vous instruire de nouvelles preuves

(1) P.V., XXXII, 357. B⁴ⁿ, 13 vent. (suppl¹); J. Sablier, n° 1171; J. Paris, n° 426; C. Eg., n° 561; Ann. patr., n° 425; M.U., XXXVII, 186.

(2) C 293, pl. 965, p. 2.

que nos concitoyens viennent de donner de leur patriotisme. L'adjoint du Ministre de la Guerre, par deux lettres des 17 et 23 brumaire, avoit demandé des serges et des couvertures. A peine le bruit de cette espèce de réquisition se fut-il répandu dans la ville, que l'on vit apporter de tous côtés des couvertures, et aux différentes sections et à la Société populaire. Les dons de ce genre ont procuré 771 couvertures, et il est plus que présumable que le sacrifice ne pouvoit pas s'étendre plus loin. Car, des commissaires nommés par la municipalité ayant fait des perquisitions dans Metz, n'ont plus trouvé chez les citoyens que ce qu'ils étoient obligés de se réserver pour l'étroit nécessaire.

Les 771 couvertures volontairement données, ainsi que d'autres objets de pareille nature trouvés chez des émigrés, ont été sur le champ employés au service tant des troupes que des hôpitaux militaires et auxiliaires de Metz. Une partie a été destinée à l'ameublement des représentants du peuple et à celui du Comité central. Les maisons d'émigrés ont procuré, à consulter les procès-verbaux qui ont été dressés, 64 paillasses, 146 matelas, 86 traversins, 87 couvertures de laine, 21 couvertures de toile peinte, 167 paires de draps, 66 chemises, 549 serviettes et 64 nappes.

Par ce détail, la Convention nationale peut juger de nos ressources, du zèle qui nous les fournit, et de l'usage auquel nous les consacrons. S. et F. »

GASPARD, HOBILLIONS, GOBERT (secrét.).

24

La société populaire de Montmédy félicite la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur le gouvernement révolutionnaire elle l'invite à rester à son poste et annonce que dans cette commune, tout marche dans le vrai sentier de la révolution.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[Montmédy, 25 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Grâce à vos soins, la Liberté triomphe en dépit des tyrans; la victoire promène son char brillant et radieux sur toute la surface de la République. Les rayons lumineux qui partent du centre ont animé de leur chaleur patriotique ces points de la circonférence; la Patrie vengée des maux qu'elle a soufferts n'est plus occupée qu'à décerner des palmes à ses généreux défenseurs. Partout la valeur françoise cueille au milieu des glaces et des frimas les plus brillants lauriers. Au nord, dans la Vendée, au midy, sur les bords du Rhin et de la Moselle; nos regards ne se reposent que sur des monceaux de cadavres royalistes prussiens, anglois, autrichiens: encore quelques instants et la redoutable bayonnette éliminera du cercle que la main de la nature a tracé autour de la France, les hordes impies de brigands et d'esclaves dont la présence profane sur le sol de la République est un outrage à la

(1) P.V., XXXII, 358. B⁴ⁿ, 12 vent.; J. Sablier, n° 1172; J. Paris, n° 426; M.U., XXXVII, 185; C. Eg., n° 561.

(2) C 295, pl. 987, p. 30.